

## SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

**ATHLÉTISME**

**Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :**

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)  
Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

---

**Enseignement obligatoire (8e à 11<sup>e</sup>)**

- Appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics.
- **Ou** appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand
- Obtenir un préavis favorable du département technique de l'ANA
- Dès 14 ans être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

**Enseignement post-obligatoire**

- Les critères valables pour l'enseignement obligatoire sont applicables
- Être au bénéfice d'une Talent Card ou d'une Swiss Olympic Card valable (année en cours)

---

**Références**

Attestation de l'Association cantonale neuchâteloise d'Athlétisme (ANA) et du club Ranking de Swiss Athletics

---

**Remarques**

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères